

2023

Restauration scolaire
Périscolaire
Extrascolaire
Jeunesse

TARIFS

enfance-jeunesse



NOUVEAUX TARIFS 2023

(à compter du 1^{er} février)

La commune de Bourgbarré est organisatrice d'accueils périscolaires, extrascolaires, d'un service de restauration collective, et d'une offre d'aide aux devoirs.

Ces services sont soumis à une tarification différenciée en fonction du quotient familial. Ces tarifs sont réactualisés chaque année. La commune développe également un accueil destiné à la jeunesse, « l'ilot », pour lequel une cotisation annuelle est demandée.

Depuis plusieurs mois, les ménages et les collectivités connaissent une inflation importante :

- le prix de l'énergie augmente de façon considérable : les charges d'électricité de 2023 seront multipliées par 1,9 et les charges de gaz par 2,4 par rapport à 2022.
- le point d'indice des agents de la fonction publique territoriale augmenté de 3,5% à compter du 1er juillet 2022, portera sur une année pleine.
- depuis septembre 2022, le repas facturé à la commune par le syndicat intercommunal de restauration (SIR) a connu une augmentation importante.

Jusqu'à ce jour, la municipalité a pris à sa charge la totalité de ces augmentations.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le conseil municipal a décidé une refonte :

- des tarifs périscolaires, extrascolaires, de restauration collective, aide aux devoirs et jeunesse,
- de la répartition des tranches de quotient familial suite à l'analyse des revenus des familles fréquentant ces services.

INFORMATIONS POUR TOUS

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL

Le nombre de tranches de quotient familial passe de 6 à 8, afin de mieux répartir les efforts financiers selon les ressources des familles.

Tranches quotient familial existantes (en €)	Nouvelles tranches quotient familial (en €)
0 à 599,99	0 à 599,99
600 à 799,99	600 à 799,99
800 à 999,99	800 à 999,99
1000 à 1199,99	1000 à 1199,99
1200 à 1699,99	1200 à 1399,99
Supérieur ou égal à 1700	1400 à 1699,99
	1700 à 1999,99
	2000 et plus

RÉSERVATION DES FAMILLES

Vous déterminez librement, via votre compte personnel sur le portail familles, **les dates de présence de votre enfant**.

Suivant les services, cette prévision peut se faire à la semaine, au mois, à la période ou même sur toute l'année.

Pour votre information, **ces délais sont nécessaires pour constituer les équipes, réserver le nombre de repas** auprès de la cuisine centrale et organiser les activités (réservations de sorties, etc.).

Le règlement intérieur accessible via le portail famille rappelle tous les délais à respecter en cas de réservation et d'annulation.

Portail familles : <https://bourgbarre.portail-familles.net/>

RESTAURATION SCOLAIRE

Le restaurant collectif situé rue Frédéric Lanne est ouvert à tous les enfants scolarisés de la commune.

Deux menus sont proposés par le SIR et validés par une diététicienne : un menu sans viande ou un menu classique. Ce choix est à valider pour l'année scolaire. Les menus sont affichés dans les écoles et en ligne sur le portail familles et le site internet de la ville.

Avant, pendant et après le repas, les enfants sont pris en charge par les animateurs de la commune et/ou par les ATSEM.

PRIX GLOBAL DU TEMPS DU REPAS

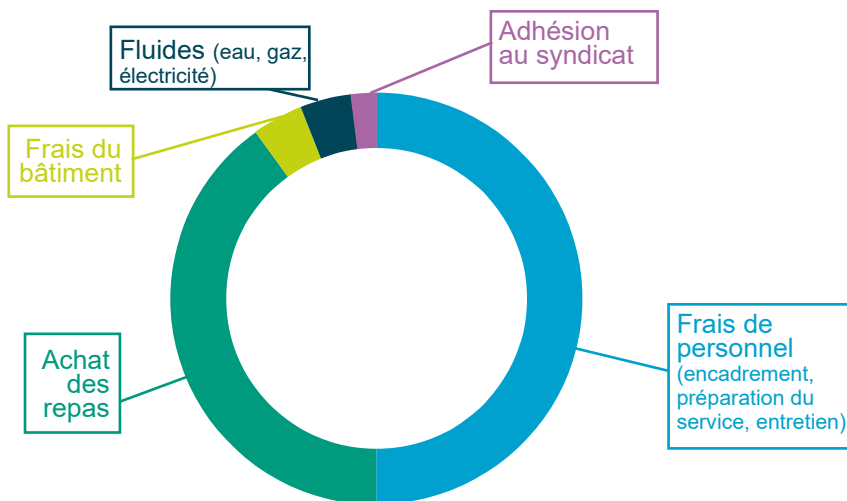


ZOOM SUR L'ACHAT DES REPAS (SIR)



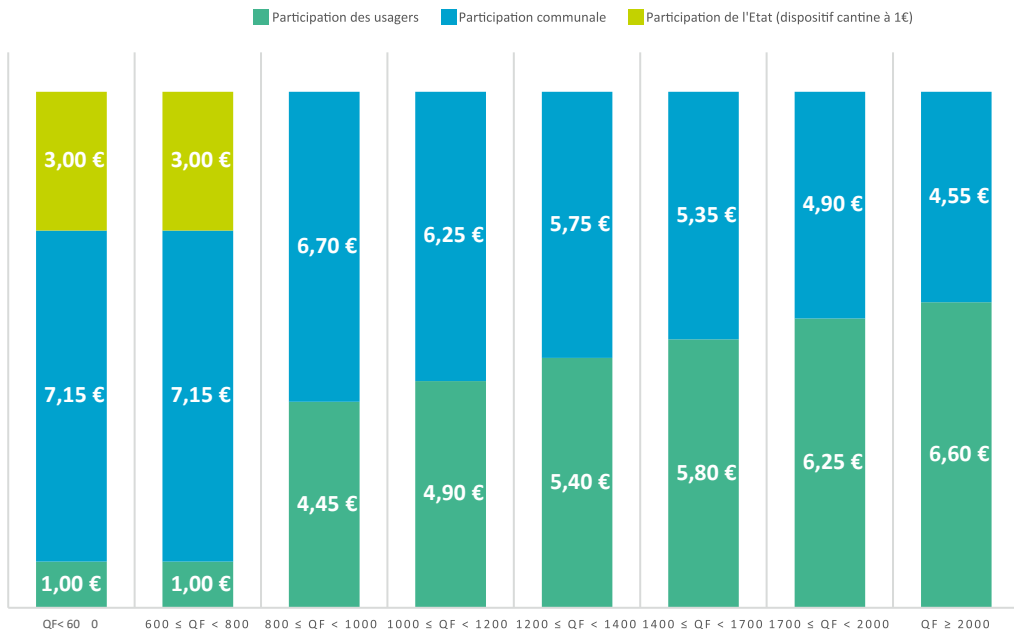
Ce prix comprend les fluides, les frais de personnel, l'adhésion à la cuisine centrale et l'achat des repas.

RÉPARTITION DES COÛTS (11,15 €)



RESTAURATION SCOLAIRE

QUI PAIE QUOI ?



LES TARIFS

Tranches (en €)	Tarifs	Majoration 20% (en cas de non-réservation)
0 à 599,99 €	1 €	1,20 €
600 à 799,99 €	1 €	1,20 €
800 à 999,99 €	4,45 €	5,34 €
1000 à 1199,99 €	4,90 €	5,88 €
1200 à 1399,99 €	5,40 €	6,48 €
1400 à 1699,99 €	5,80 €	6,96 €
1700 à 1999,99 €	6,25 €	7,50 €
2000 € et plus	6,60 €	7,92 €
Repas adulte	5,11 €	6,13 €

En cas d'absence d'élément servant à justifier du quotient familial, le tarif de la tranche 8 (supérieur ou égal à 2000 €) est appliqué.